

8 \*Contre la DUP n°4 : document confidentiel à anonymiser avant diffusion\*

AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR à Barjouville pour la DUP : Monsieur MELCZER

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 jours du mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00

OPPOSITION à la DUP de MM. (anonymisé) et leur famille pour atteinte à la propriété et à l'environnement par un projet immobilier déguisé en projet de société. Demande d'exclusion de la parcelle A115 de la DUP.

Parmi les objections à la DUP, j'ai déjà fait remarquer à la préfecture lors de l'enquête "unique" préalable à notre expropriation express en juillet 2022 que notre propriété est un lieu de nature sans équivalent, soit un "poumon vert" avec des arbres cinquantenaires de 20 à 30 mètres de haut ( trois chênes, un marronnier, un frêne qui est une espèce quasi-menacée d'extinction, un noyer, robinier, tilleul, peupliers, pins, et des arbres fruitiers plantés ou sauvages : griottiers, pruniers, aubépine, sureau, noisetiers en touffe, lilas, plantes herbacées etc. qui donnent à manger aux oiseaux et aux écureuils mais aussi pommiers, cerisiers, figuiers, néfliers, châtaignier etc. qui nous nourrissent et accueillent sur leurs branches toute une faune et ainsi que de nombreux insectes, soit une terre vivante que j'ai enrichie pendant des années en compostant les coupes de végétaux servant de couvre-sol au printemps, en été et en automne avec une partie en terreau qui convient à des espèces arbustives plus exotiques. Même les griottiers sont des cerisiers sauvages éradiqués de la zone pendant la construction des immenses zones pavillonnaires devant et derrière notre propriété et qui donnent à manger à tous les oiseaux sauvages: le "cœur de Barjouville" complètement artificialisé va devenir un désert biologique sans notre propriété et cela est impardonnable. À côté, toutes les mesures de la mairie en faveur de la biodiversité sont cosmétiques, conçues par des profiteurs et des usurpateurs de titres qui distillent et contrôlent le sujet dans leur intérêt : c'est du greenwashing.

Surtout, le gouvernement de monsieur MACRON ainsi que la COP15 qui s'achèvera le 22 décembre 2022 insiste pour que les habitants des villes et villages s'emparent de la cause de l'environnement par goût plus que par contrainte : c'est valable pour la défense de la biodiversité, pour la lutte contre l'artificialisation des sols et les forêts brûlées mais aussi pour économiser l'énergie ou lutter contre les Covid/grippe/bronchiolite en portant un masque et en se lavant les mains.

Le dirigisme de la mairie de Barjouville en se plaçant au top des municipalités vertueuses dissimule des intérêts stratégiques et financiers contraires à «l'inviolabilité du droit à la propriété» et contraire à «la défense de la nature» : leurs projets sont opportunistes quand de nombreux élus partout en France sont raisonnables et protecteurs. Étendre la commune à coups de pelleuses est catastrophique pour les hommes et le vivant en général. Devons nous êtres expropriés dans cette compétition?

Personnellement, j'ai des projets pour ce jardin depuis 30 ans et je ne suis pas prêt à m'en séparer au moment de me retirer, d'aucune manière. Je souffre de la pression que je subis (encore plus que ma famille) pour nous obliger à renoncer à notre propriété familiale depuis plus de dix ans car je me sens directement attaqué. C'est une angoisse et un stress quotidien qui m'amène à consulter des médecins.

Je précise que, suite au décès de notre père, j'ai toujours entretenu cette maison et surtout le grand jardin que j'ai aménagé et enrichi de compost au fil des années pour servir à des cultures maraîchères et fruitières. Le terrain dispose aussi d'une dizaine de grands arbres que je refuse de laisser abattre. Il est incroyable que la mairie de Barjouville passe son temps depuis 50 ans à envahir les terres agricoles tout autour et celles en jachère dénommées friches pour ne pas dire «terrains vagues», les prairies à vaches et maintenant les jardins privés pour construire partout des routes et des zones pavillonnaires qui deviennent des zones-dortoirs. Après leur vient l'obligation d'inventer d'autres zones d'attractions et d'animation. Barjouville cumule toutes les erreurs de conception à des prix élevés et je vous demande d'y mettre un frein et une limite.

Pour toutes ces raisons et d'autres que je vous expose plus bas, je vous demande un avis défavorable contre la DUP : nous avons l'urgence que la parcelle A115 soit exclue de la DUP définitivement.

Vous pouvez admettre que la découpe de la ZAC est totalement arbitraire et qu'elle épargne d'autres maisons et d'autres familles tandis que notre terrain y est entièrement inclus, y compris notre maison familiale depuis le lancement officiel du projet en 2018 mais surtout bien avant et toujours sans notre consentement. Certaines parties exemptées de la ZAC en 2018 étaient alors en "zone de réserve" et ont été annexées depuis dans l'ivresse de la conquête : cette façon de faire constitue contre nous depuis le début à la fois un abus de pouvoir de la mairie qui est le véritable maître d'ouvrage (titre concédé assez récemment à une société prédatrice: la SAEDEL qui n'est que le concessionnaire-aménageur) et une discrimination contre notre famille sans parler du harcèlement durant plus de dix ans par les maires successifs pour nous inciter fortement à vendre.

De plus, ma famille n'a eu accès aux dossiers de la ZAC Cœur de village que depuis la première "enquête unique" de juillet 2022, à la fin des obligations du Covid et dans le seul but de valider notre expropriation éclairée puisque tous les éléments du dossier m'ont été refusés en consultation par la secrétaire de mairie jusqu'en 2021.

Aujourd'hui, les dossiers auxquels j'ai eu accès sont très techniques et très incomplets, sans les justifications suffisantes et sans aucune étude d'impact par des observateurs indépendants, avec leurs conclusions finales indispensables: ne s'agit-il pas de passer sous les radars de la loi ?

Quelles sont les observations connues de la mairie pour valider la DUP ? Il est inadmissible que monsieur le maire viennent témoigner "à titre privé" sur le registre de la préfecture et aussi de façon sarcastique devant témoins comme quoi notre maison est inhabitée, dans le seul but de spolier notre famille : c'est premièrement de l'ingérence et deuxièmement un nouvel abus de pouvoir. La mairie est coutumière des abus de pouvoir et de l'intimidation : nous avons déclaré par recommandé de multiples violations de domicile successives par des sociétés tierces de la mairie de Barjouville qui est le commanditaire des travaux mais la mairie a refusé toute responsabilité en s'abstenant de répondre à ce courrier en recommandé datant de 2020 (quand notre famille est Barjouilloise depuis 1962). Je demande à l'enquêteur d'y accéder si ce n'est pas déjà fait et d'en tirer toutes les conséquences: qui a autorisé d'abattre notre clôture, laissée ouverte plusieurs mois dans le plus grand mépris? Qui les a autorisés à en profiter pour entrer chez nous comme en terrain conquis tout en favorisant le saccage des abris de jardin et les cambriolages de la maison? Le maire ne passe-t-il pas tous les jours devant chez nous? Ses adjoints ne surveillent-ils pas les travaux? Et Moi? Je m'occupais ailleurs de ma mère en détresse. Je suis revenu, j'ai redressé les clôtures devant et derrière la maison et j'ai fait faire un constat d'huissier par ma sœur. Mon frère, qui est le mandataire, a fait lui un courrier recommandé envoyé à la mairie de Barjouville mais aucune réponse écrite n'a été jugée utile: «On répondra en temps et en heure». C'est comme cela que la mairie et la SAEDEL passent toujours sous les radars de la loi. Cependant, si la commune de Barjouville, le maire et la SAEDEL chargée de nous exproprier continuent de faire passer leurs priorités avant nos droits, notre sécurité, nos obligations familiales et notre santé en se disposant à

nous exproprier d'une simple signature de la DUP, je serai contraint de m'y opposer par tous les moyens à ma disposition pour refuser cette expropriation, et ce quel qu'en soit le prix. Aujourd'hui, j'attends des excuses du maire et moins de suffisance.

10 Je demande donc au COMMISSAIRE ENQUÊTEUR à Barjouville concernant la DUP : Monsieur MELCZER d'intervenir dans l'intérêt de mon frère malade, de moi-même en situation précaire et de toute ma famille sur la parcelle A115 du cadastre pour l'exclure définitivement de la DUP et pour que les efforts de la MAIRIE/SAEDEL se mobilisent sur des parties avec moins d'enjeux personnels et familiaux.

J'ai encore d'autres arguments à faire valoir qui soulignent l'opportunisme de la MAIRIE/SAEDEL qui a commis de nombreuses irrégularités contre notre propriété pour la dévaloriser, la déconnecter des réseaux pendant des mois ou définitivement (eau, électricité, téléphone etc.) et nous obliger à la vendre, et aussi une forme de discrimination des élus, liée peut-être à des amitiés et des accords avec d'anciens maires, puisque d'autres maisons plus centrales dans ce projet "Cœur de village" n'ont pas été menacées pendant longtemps, suivant une découpe avantageuse du projet en leur faveur. Le nouveau maire est un peu moins sélectif pour atteindre son objectif ambitieux de coloniser tout un quartier avec de nouveaux habitants qui doivent venir soi-disant «repeupler un cœur de Barjouville obsolète, abandonné à des rats énormes». Sauf que cela n'a jamais été un cœur de village mais une ferme avec ses dépendances, son verger et notre maison de campagne un peu plus loin.

La mairie et le nouveau maire de Barjouville nous ont déclaré une guerre digne de Poutine contre l'Ukraine. Comment pourraient-ils en sortir vainqueurs et à quel prix ? En décimant les familles prises pour cibles ? Veulent-ils ma mort et la disparition de ma famille ? Incroyable, un maire honorable a la double obligation d'impartialité et de soutien de ses administrés plutôt que de les éliminer un à un comme un sniper. Je précise ici que, quand je ne suis pas présent sur place pour assurer la sécurité et l'entretien du domaine familial, il revient à ma famille d'assurer une présence suffisante. Aujourd'hui, j'y ai avec mon frère gravement malade et moi-même (sans ressources suffisantes) un ultime projet de vie.

Nous avons aussi sur notre terrain une dizaine d'arbres cinquantenaires tous magnifiques dont un chêne de 70 ans et un frêne européen qui est une espèce menacée en voie d'extinction. Nous disposons aussi d'une réserve de biodiversité naturelle et la détruire va contre toutes les préconisations actuelles qui obligent les maires et les mairies à faire marche arrière au moment d'occuper les sols. La COP15 qui a lieu en ce moment même nous avertit clairement : "Aujourd'hui, 17% de la faune et de la flore étudiée par les experts de la biodiversité est menacée en France. Cela correspond à 2 562 espèces, sur les quelque 15 000 évaluées. Les espèces sont classées selon leur degré de vulnérabilité. Dans notre pays, 578 d'entre elles se trouvent en danger critique, le plus haut niveau. Dans l'Hexagone, près d'un quart des reptiles et des amphibiens, et un tiers des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition". Mais la mairie de Barjouville se dépêche de nous exproprier pour artificialiser les sols et échapper avant la date butoir aux nouvelles contraintes environnementales : il est temps de la mettre devant ses responsabilités.

La mairie de Barjouville a commis chez nous de nombreuses irrégularités depuis trente ans dans le but de dévaloriser et accaparer notre propriété. Le fait qu'elle ait été incluse dès le début sous le nom de "parcelle A115" du cadastre ou NUMÉRO 7 (comme si elle n'avait plus de propriétaire) sur les dessins en perspective et les plans de construction constituent un abus de pouvoir caractérisé, tout en affirmant que c'est un terrain vague ou en friche avec une maison abandonnée, ce qui est faux depuis le début. Ils ont ainsi encouragé toutes les déprédations sur nos clôtures, trouées puis abattues le long du «chemin des écoliers», les abris de jardin défoncés à coups de pieds, les haies arrachées par des engins de chantier de la SAEDEL sous prétexte de fouilles archéologiques, la maison cambriolée puis vandalisée : les cambrioleurs et les vandales resteront impunis, surtout si ce sont des jeunes du quartier qui ont commis le temps d'un week-end les délits car la maison est

réputée comme "abandonnée" selon les dires de la mairie. J'ai passé tout mon temps depuis 30 ans à réparer des dégradations incessantes sous les yeux méprisants d'une mairie intéressée et complice.

11 Je passe aussi tous les étés à Barjouville depuis 30 ans pour en faire l'entretien et je vois des élus passer devant chez moi en voiture ou à vélo mais eux ne me voient jamais et surtout pas les clôtures trouées ou abattues... Jamais un mot pour nous prévenir. Par contre, ils savent toujours comment convoquer notre famille pour nous obliger à vendre.

Les entreprises au service de la mairie, qui est le seul maître d'ouvrage et le responsable, ont ainsi commis plusieurs violations de domicile en abattant les clôtures. Un courrier a été adressé en recommandé en 2020 par le gérant monsieur (anonymisé) à la mairie pour en discuter lors de la réunion du Conseil de septembre 2020 mais le sujet a juste été mentionné et aucune réponse ni aucune réparation n'ont été jugées utiles : il ne s'agissait pas seulement de constater les dégâts sur les clôtures mais de rétablir l'eau, l'électricité et le téléphone coupés à l'occasion des travaux de la commune, après avoir arraché la clôture devant la maison et le bornage des géomètres (Je m'occupais alors seul de ma mère malade en tant qu'assistant de vie et je n'ai pas pu intervenir). Peut-on faire plus grave et plus méprisant ? La certitude de s'approprier la maison de son époux décédé monsieur (anonymisé) par la mairie de Barjouville était telle qu'aucun travaux d'embellissement n'ont été fait devant la maison, contrairement à toutes les autres maisons proches rue de Beauce. L'ancien maire, qui est venu sur place (et décédé depuis) m'a affirmé devant la maison que "la parcelle A115" ne pouvait pas échapper à la mairie ni à la SAEDEL mandatée pour l'occasion, qu'elle serait rasée et il ne s'est même pas excusé de laisser la propriété déconnectée de tous les réseaux: eau, électricité, téléphone etc. Notre mère n'en a jamais rien su, pour l'épargner.

Ce sont des abus de pouvoir consécutifs et incessants qui discréditent et disqualifient la Mairie de Barjouville et la SAEDEL. Le maire et ses adjoints ont réfuté oralement toute responsabilité, ce qui les aurait soi-disant exempté de répondre à un courrier recommandé. Le nouveau maire était alors le premier adjoint du maire précédent et il agit exactement dans la continuité. Ce ne sont pas des bienfaiteurs ni des écologistes mais ils s'en donnent toutes les apparences : ce sont des manipulateurs immobiliers et des usurpateurs de la biodiversité.

Aujourd'hui, la DUP n'est plus nécessaire puisque les terrains essentiels au projet sont acquis et les travaux sur la ZAC ont commencé depuis plus d'un an : la bonne terre arable de l'ancienne ferme des Pinneau a été arrachée sur deux mètres de profondeur pour établir les bases, les ciments et étaler le bitume sur la nouvelle route. Le principal de la terre mélangée de gravats a été évacué par camions-bennes et il ne reste de cette ancienne terre à blé qu'un gros monticule pour servir peut-être à combler ici et là des tranchées ou à étaler sur 20 cm au besoin. C'est un crime contre la Terre et une honte : un verdissement de surface et des pelouses sur cette terre réduite à une mince couche accueilleront une pauvre végétation mal enracinée qui brûlera au soleil sans l'arrosage public quand l'eau est rationnée trois mois de l'année comme en 2022. La place principale est "sortie de terre" par anticipation et végétalisée par des maigres plantes qui poussent entre les dalles : où sont la fontaine et l'ombre des tilleuls ? Rien de tout cela mais de la pierre, du bitume et du béton percés par endroits de platebandes ridicules : devons nous nous faire exproprier pour un tel résultat complètement indigent ? Avons nous seulement été consultés pour accepter un tel échange, un ersatz de place publique ? La mairie nous a caché les plans et la teneur du projet en nous renvoyant pendant des années à l'affichage de rue : ma seule présence à la mairie de Barjouville était conçue en 2021 comme une menace et tous les dossiers d'étude m'ont été interdit par la secrétaire tout ce temps en préparant l'expropriation de ma famille avec une DUP. C'est pour tout résumer une honte !

Notre terrain est un espace vert naturel, entretenu comme un parc paysager par moi-même pendant trente ans, la terre enrichie et compostée avec ses arbres cinquantenaires particuliers et exceptionnels dans le quartier et qui accueille la faune et la flore caractéristique de la Beauce (et

rien à voir avec un terrain vague ou même des plantes exotiques de jardinerie dont la mairie fait ses concours et "la fête des plantes"), soit des arbres remarquables plus que cinquantenaires : trois 12chênes majestueux, un marronnier, un noyer, un robinier faux-acacia, UN FRÊNE EUROPÉEN dont l'espèce est "QUASI-MENACÉE" à l'égal du frêne noir américain, un tilleul, quatre pins, 4 figuiers, un bouquet de noisetiers pour les écureuils, et puis des arbres fruitiers et des arbustes de haies vives caractéristiques de la Beauce : pommiers, pruniers des cerisiers pour les merles, pruniers, des CERISIERS SAUVAGES ou griottiers servant de haies (originaires du lieu mais arrachés partout ailleurs par les constructions de zones pavillonnaires), des figuiers adorés par les rouge-gorges, les rossignols et les mésanges. Toute la faune locale ou de passage se réfugie dans ce "CORRIDOR VERT", s'y repose et s'y alimente à l'abri des regards : le projet de ZAC est exactement l'inverse, un projet destructeur déconnecté de la nature, une illusion pour bobos des villes et un mensonge pour s'accaparer les biens de quelques uns, nous qui servons d'exutoire à des élus méprisants et prédateurs.

A l'inverse de leurs mensonges prétentieux, de leurs "plans sociaux" et de tous leurs abus, je leur propose d'accueillir des familles ukrainiennes chez eux, des sans abris pendant le "plan grands froids" et de renoncer à leurs biens au nom de la collectivité plutôt que de s'en prendre à notre héritage. Mais le but du maire est celui d'embourgeoiser Barjouville et d'en faire une "commune rentière" classée entre les 500 plus avenantes. Mon père, qui a travaillé plus de 40 ans dans les hôpitaux et au service de la collectivité, les désapprouvait et m'enjoignait à défendre sa propriété.

J'ai fait un gros travail sur le terrain de la parcelle A115 depuis 30 ans et sans salaire parce que j'ai la passion de la terre noble et un projet de vie avec ma famille, pour ma retraite aussi et pour mes proches parfois infirmes ou nécessiteux. Je ne dispose de rien d'autre et j'ai pour ultime mission de défendre mon bien. Le projet de la mairie pour s'immiscer, détourner, s'approprier et détruire notre héritage est inconcevable. Il y a assez de maisons et de pavillons à vendre en attente d'un acquéreur à Barjouville et aussi des centaines de résidences secondaires : l'idée de la mairie n'est-elle pas une conception élitiste et "bourgeoise" dont notre famille doit être exclue ? Par exemple, les propriétés proches du projet au 13 et 13 bis rue de Beauce ont été acquises librement par des particuliers récemment, indépendamment de tout projet urbanistique et social. Sont-elles seulement habitées plus de six mois de l'année ou sont-elles des résidences secondaires ? Et pourquoi la mairie a refusé d'en faire l'acquisition en 2021 ? La vérité est qu'elle ne veut pas en payer le prix réel, d'où la DUP.

Tout sonne faux dans ce projet grandiloquent d'une mairie riche et prétentieuse au service de bobos opportunistes qui doivent venir coloniser la commune et la repeupler mais la moitié des maisons acquises sont peut-être des résidences secondaires. Tout est abus et manipulation de la part de cette mairie : par exemple, la MAISON MÉDICALE existe déjà dans l'ancienne école et un cabinet médical privé existe déjà exactement en face du futur emplacement choisi, celui d'un médecin qui attend de prendre sa retraite sans trouver de remplaçants. La mairie s'occupe de court-circuiter les anciens projets de vie pour en faire table rase et imposer ses choix comme Poutine en Ukraine. La grande surface de l'alimentation dans la zone commerciale a fait disparaître le marché 500 mètres plus loin et condamné tous les petits producteurs locaux.

Alors pourquoi refuser la réalité à ce qui existe déjà sous prétexte d'un projet grandiose ? Ce nouveau "Cœur de village" est un leurre puisque toute l'activité se situe déjà plus haut, sur les anciennes terres agricoles accaparées pour les offrir au grand commerce et à l'industrie à la sortie d'une bretelle d'autoroute dans la zone de la Torche/parc commercial/hypermarché Leclerc, ce qui en fait de très loin le lieu le plus fréquenté et le plus pollué de Barjouville, et d'autres bâtiments sont en construction sur les terres à blé en friche. Mais la friche est noble et nécessaire à la biodiversité, tout comme les coraux dans la mer.

Il y a surtout, concernant notre parcelle A115 un enjeu financier, soit 9 maisons de rapport à

construire sur toute la longueur du terrain : l'équivalent d'un immeuble "couché" pour ne pas paraître une construction envahissante. La mairie de Barjouville a une expérience certaine en 13EXPROPRIATIONS mais elle doit s'arrêter là et le maire nous doit des excuses : il doit faire son mea culpa plutôt que de lancer des procédures contre les derniers petits propriétaires qui contestent sa folie des grandeurs. La DUP n'a plus raison d'être et nous demandons à la préfecture de l'annuler pour redonner la liberté aux propriétaires.

Il y a surtout le grave problème de la dégradation accélérée de l'environnement par les travaux continus sur la commune de Barjouville qui ont bitumé les sols sur des dizaines d'hectares avec les routes, autoroutes et les constructions successives soit plusieurs grandes zones pavillonnaires, une immense zone industrielle et commerciale et plus récemment le centre commercial lui-même qui a entraîné la fermeture des petits commerces à l'entour. Toutes les eaux de pluie et de ruissellement sont emportées au travers des canalisations d'égouts avec les eaux sales et les eaux usées pour être recyclées plus bas avec un surcoût et une augmentation des niveaux de pollution. La nappe phréatique et les anciens puits souvent comblés ne sont plus alimentés correctement. Dans 20 ans, sera-t-elle asséchée? Qu'en est-il de l'enquête hydrologique ? Et qu'en est-il de l'étude d'impact sur l'environnement par l'activité immobilière forcenée et ses conséquences néfastes sur la biodiversité ? Nous voulons avoir accès aux études correspondantes et aux conclusions des spécialistes, pour la ZAC du cœur de Barjouville comme pour le parc commercial. Mais la mairie de Barjouville fait tout pour construire les derniers terrains "accessibles" par captation des héritages et expropriation des terrains avant les dates limites imparties par la loi, dans un jeu destructeur pour l'environnement et méprisant de la COP21 pour réduire les températures et de la COP15 en cours pour protéger la biodiversité sur un tiers de la planète. Mais protéger un tiers de Barjouville, c'est commencer par protéger la parcelle A115, et tous les jardins et les vergers autour.

La première tranche de "grands travaux" commencée en 2021 pour "combler une dent creuse" prévoit de couvrir de béton et de bitume plus de 2 hectares de terres riches et enherbées au centre du village ancien, qui n'est pas et n'a jamais été le centre réel : le "Cœur de village" est une affabulation inventée par la mairie qui est le promoteur. En 1970, c'étaient encore des champs de blé tout autour de la maison de mon enfance. Aujourd'hui, le village s'étend très loin sur les anciennes terres agricoles devenues par extension des zones industrielles, commerciales et pavillonnaires. Essayez d'apercevoir une alouette des champs ? Les oiseaux sont exclus du projet au même titre que ma famille : le béton-pierre-bitume est-il l'avenir de Barjouville et de l'homme en général ?

Les dossiers correspondants au projet de ZAC "Cœur de village" depuis 2018 nous ont été dissimulés jusqu'au moment de l'enquête publique en 2021 qui prévoit simplement de nous exproprier, ce qui prouve tous les mensonges à propos d'une véritable concertation. De fait, il n'y a pas de concertation puisque l'essentiel des terrains nécessaires au projet de ZAC (zone d'aménagement concerté) ont été acquis au préalable et les travaux de canalisation et d'électrification de cette zone se sont terminés en été 2022 dans l'indifférence d'une population qui ne ressent aucune menace précise. Les seuls riverains qui sont dans cette urgence sont ceux que la mairie de Barjouville souhaite exproprier en seulement 2 mois et sans justifier l'atteinte à la propriété d'aucune façon, si ce n'est un prospectus promotionnel de vente conçu par un cabinet d'étude (maîtrise d'œuvre: En Perspective et Diagonal Architecture) puis reproduit tel quel sur le site de la mairie.

Maintenant continuent les opérations "séduction" du maire : promesses de logements et baptême de la "grand place" gagnée en attendant de raser les maisons voisines et qui servira aux nouvelles "animations bon enfant" : un toboggan à la sortie des écoles, et un marché de Noël ou une foire au livre peut-être un jour ? Il lui faut une image de convivialité qui tranche avec son cynisme et son opportunisme. Notre père qui a travaillé pendant 50 ans dans les hôpitaux au service de la collectivité, médailles d'honneur, écrivain et poète récompensé de nombreux prix, peut se retourner

dans sa tombe un kilomètre plus haut, dans le cimetière de Barjouville : le maire prétend assurer la relève avec son projet minéral, son ambition et ses sarcasmes.

14 Les dossiers de construction auxquels nous, les "expropriés", avons eu finalement accès sont minimalistes : ils ne contiennent aucune conclusion des spécialistes sur l'impact de l'artificialisation des sols sur 2 hectares, tant sur l'hydrologie des lieux que sur l'environnement, et la perte d'un "poumon vert" avec la parcelle A115 : ils ne contiennent que des "préconisations" pour atteindre des objectifs souhaitables par des bureaux d'étude associés au projet.

Il apparaît évident que l'expropriation de la parcelle A115 conçue sur des dessins en perspective depuis 2018 résulte d'une décision encore plus ancienne et totalement arbitraire sans l'accord des propriétaires, ce qui est un abus de pouvoir en même temps que des pressions, de l'intimidation et des menaces continues tout ce temps et la dévalorisation intentionnelle de la propriété : une soi-disant maison inhabitée et son terrain soi-disant en friche justifieraient toutes les atteintes à la propriété et les violations de domicile par la SAEDEL et d'autres entreprises tierces de la MAIRIE mais aussi par des vandales identifiés qui ne sont pas poursuivis par la gendarmerie ni inspectés pour vol et recèle. Un courrier en recommandé a été envoyé en 2020 pour dénoncer "l'atteinte à la propriété dont nous sommes l'objet " à la Mairie de Barjouville qui n'a pas jugé bon de répondre sous des prétextes fallacieux. Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie de Chartres qui a jugé bon d'en modifier les termes pour en minimiser la portée et en effacer «l'atteinte morale», justifiant ainsi son inaction, ses échecs face à la délinquance accrue ces 10 dernières années et sa connivence avec une municipalité rassurante mais sans scrupules. La manipulation est totale puisque la mairie de Barjouville ne dispose pas des permis de construire sur la parcelle A115 alors que sur les plans «en perspective» affichés depuis 2018, mais aussi sur les plans de constructions, cette parcelle est déjà entièrement construite : les travaux de rénovation de la rue de Beauce n'ont pas été jugés nécessaires devant notre maison familiale et le maire de l'époque s'est justifié en prétendant que cette propriété ne pouvait pas échapper à la SAEDEL et qu'elle serait donc rasée.

Surtout, l'expropriation des propriétaires de la parcelle A115 démontre le cynisme de la mairie : en artificialisant plus de 2 derniers hectares de terre arable "disponible" dans le centre de la ZAC, il lui manquera 1000 mètres carrés de bonne terre sur les côtés pour prétendre "verdir le cœur de village" : elle trouve donc sur la parcelle A115 de quoi "verdir son projet" à peu de frais, ce qui est du «greenwashing» pur et dur, en même temps qu'elle construira dessus l'équivalent couché sur environ 1500 m<sup>2</sup> d'un immeuble de 18 étages: pour cela il est prévu d'abattre notre maison familiale mais aussi 10 grands arbres dont des chênes, un tilleul et un frêne menacés d'extinction en même temps que les arbres fruitiers et les haies vives qualifiés de "friche" au moment de faire entrer les engins de chantier pour faire les "recherches archéologiques obligatoires" en abattant la clôture. Car "sur le papier", dans cette expropriation à peu de frais : "tout est gagnant", ce qui souligne le cynisme et l'opportunisme de la commune de Barjouville et de son maire devenu sous la houlette du précédent maire un expert dans les opérations immobilières litigieuses.

Durant le chantier, la terre arable de l'ancienne ferme des Pinneau, de sa prairie à vache et des jardins voisins à été arrachée sur 2 mètres de profondeur pour les travaux : il reste une grosse butte de terre de remblais à étaler sur 20 cm d'épaisseur sur toute la surface d'un verdissement superficiel autant qu'artificiel: déjà, les plantes standard de jardinerie émergent péniblement d'une place grise couleur béton qui peut dépasser les 50 degrés sur la pierre-béton-bitume en été et qui gèle en hiver. Dans notre jardin, il fait 30 degrés à l'ombre des arbres. Que préférez-vous?

Voyez, "la parcelle A115" n'est ni anonyme ni abandonnée et surtout elle est habitée et peuplée de petites vies car c'est une "coulée verte" unique encore épargnée au centre du village ancien. Pour notre famille mais aussi les arbres, les hérissons, les campagnols, les oiseaux nicheurs ou de passage, les escargots, les vers de terre et les insectes butineurs qui pollinisent nos fleurs, les abeilles sauvages, les papillons et tous les insectes pour nourrir les petits oiseaux insectivores qui se

font rares, nous demandons que cet héritage organisé tout naturellement en "réserve de biodiversité" soit respecté dans sa totalité et donc exclus de la DUP avec notre maison familiale.

15 La nouvelle route conçue en boucle à l'intérieur du projet sur plus de 3000 mètres carrés bitumés de la ZAC «Cœur de village» avec une place grise de 900 mètres carrés pour générer des trafics artificiels de voitures et de piétons ne justifieront jamais de raser notre propriété familiale voisine, surtout si cette route n'appartient pas à la commune de Barjouville. L'opération de captation, d'appropriation, d'exclusion et de démolition à grande échelle depuis 50 ans sur la commune de Barjouville ne justifie pas une «Déclaration d'Utilité Publique» sur la ZAC et l'acquisition par expropriation de "la parcelle A115" n'est ni un aboutissement, ni un couronnement mais le processus de digestion de quelques accapareurs patentés. Il faut que quelques citoyens courageux y fassent enfin obstacle par la loi en leur opposant le Droit : le droit inviolable et sacré à la propriété, le droit de jouissance de son bien durement acquis et surtout les droits de l'homme.

Je précise que plusieurs années d'attaques contre notre bien et des convocations successives déjà en 2017 pour nous obliger à vendre constituent une forme d'intimidation et de harcèlement. Il y a aussi un projet évident de dévalorisation de notre bien. Les pénétrations successives dans notre terrain sont des violations de domicile. Les façons de s'immiscer dans notre héritage et d'autoriser des enquêtes sur notre famille sont des ingérences. Personnellement, j'en ai perdu le sommeil depuis 10 ans et je suis gravement préoccupé et déprimé. J'ai ainsi déposé une plainte à la gendarmerie de Chartres pour harcèlement moral en 2021 et une autre en 2022 suite aux nouvelles déprédations sur notre propriété.

La parcelle A115 est une maison particulière construite par un architecte sur un grand terrain et payée pendant 50 ans par (anonymisé), qui a travaillé toute sa vie au service de la collectivité et dans les hôpitaux de l'Assistance Publique, écrivain et poète à ses heures et pendant ses nuits d'insomnie, enterré au cimetière de Barjouville.

Il y avait des puits qui ont été comblés notamment au 13 rue de Beauce et donc une nappe phréatique dessous qui ne sera plus alimentée suite au bitumage des nouvelles routes, avec des constructions envahissantes et le bétonnage de tout le quartier. Nous demandons une étude hydrologique complète et aussi une étude d'impact sur la biodiversité et le climat : quand il fait 30 degrés dans notre jardin, il fera 40 à 50 degrés et voir plus sur la DALLE MINÉRALE, CIMENTÉE ET BITUMÉE de la nouvelle ZAC intitulée abusivement "Cœur de village". Deux grandes toitures végétalisées n'y changeront rien: d'autres municipalités plus intelligentes arrachent le bitume des routes et des cours d'écoles. De toute évidence, ce n'est pas ici le cœur du village, tout au plus un énième projet proche de la mairie avant de passer à autre chose, au gré des élus, des nouveaux projets, des restructurations et des réformes. Mais aujourd'hui, la France entière dit «stop»: la DUP n'est pas une force d'inertie et elle n'a rien d'inévitable. Créer une "nouvelle place centrale" ici est une illusion : on ne peut même pas parler de la mairie comme un centre historique avec son église réformée et son cimetière désaffecté en face du café-bar.

La mairie donne une légitimité à un "nouveau projet" qui date du siècle précédent, avec des aspects sociaux: une maison médicalisée surdimensionnée et aussi quelques places en maison de retraite pour des vieux dépendants mais privilégiés qui devront renoncer à vivre chez eux et céder leurs biens. Mais à qui et à quel prix? Elle a surtout une politique invasive pour organiser des projets contestables depuis 50 ans, s'approprier des biens et construire tous les terrains acquis qui servent à agrandir et enrichir sans cesse la commune. Mais voici 60 ans, c'était partout rue de Beauce et derrière des champs de blé, des cultures maraîchères et des prairies à vaches avec la ferme des Pinneau. Ce projet de ZAC "Cœur de village" est déjà un ancien projet du temps du maire monsieur OUAGINI qui ne répond plus à aucune norme moderne de conservation des paysages et de l'environnement. Tel quel, il n'a plus raison d'être et devrait être désavoué dans sa totalité ou au moins partiellement en refusant la DUP au moment d'exproprier ses anciens habitants.



Et si on nous arrache notre maison, où allons-nous vivre ? Pas de réponse.

16 L'essentiel des terrains nécessaires à la ZAC ont déjà été acquis et une nouvelle DUP n'est plus justifiée pour faire quelques acquisitions périphériques supplémentaires. De nombreuses erreurs ont déjà été commises à Barjouville pour détruire les riches terres arables et les bétonner : chaque nouveau maire de Barjouville a voulu imposer son "nouveau projet" et ses "nouvelles erreurs" en sacrifiant ses administrés et contribuables : zones industrielles, commerciales, pavillonnaires, routes et autoroutes. La ZAC "Cœur de village" est maintenant vue comme "une dent creuse à remplir", le seul endroit où le nouveau maire peut s'illustrer et "se faire la dent". L'équipe hautement spécialisée se présente exactement comme "une association de malfaiteurs" qui veulent "frapper un grand coup", ici au détriment de leurs administrés.

C'est donc une nouvelle opération immobilière menée par des requins entraînés à toutes les manœuvres illégitimes : il faudrait qu'ils s'arrêtent maintenant et considèrent leurs choix erronés. Mais la SAEDEL, désignée par la Mairie de Barjouville comme maître d'œuvre, a une réputation d'invincibilité à défendre. Comme Poutine en Ukraine, elle ne peut pas renoncer... Cependant, les plans et les vues en perspective ont été dessinés en l'absence des personnes concernées et sans aucun droit de propriété : c'est un abus de pouvoir en même temps que des intrusions dans notre propriétés qui constituent autant de violations de domicile.

Le volet social, en ce qui concerne notre propriété, n'est qu'un faux prétexte : notre terrain n'est pas destiné à la construction d'une maison médicalisée ni à héberger quelques petits vieux dépendants mais c'est surtout une OPÉRATION IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE puisque neuf maisons de rapport sont déjà en attente de permis de construire pour accueillir soit disant des couples "qui viendraient repeupler et rajeunir notre commune en enfantant". Tout un programme social mais les centaines de pavillons autour de Barjouville bâtis sur les anciennes terres agricoles ont déjà été construits dans ce seul et unique but, n'est-ce pas monsieur le maire ? Barjouville s'est déjà enrichie de centaines de nouvelles familles mais la commune est devenue malgré tout une "banlieue-dortoir" de Chartres, Rambouillet, Versailles et Paris à une heure de train. Au contraire, ces pavillons alignés on perdu leurs boutiques implantées dans des rues commerçantes «conceptuelles» mais sans avenir : les centres d'activité se déplacent au gré de chaque nouveau projet, dans des zones commerciales et industrielles toujours plus grandes qui absorbent l'activité économique. Faut-il reproduire le même mécanisme et la même erreur au cœur du village? Plus haut, dans la zone de la Torche/Parc commercial/Hypermarché Leclerc se trouve le véritable "Cœur de Barjouville" et le reste est un vilain montage du maire pour se donner bonne conscience. C'est aussi le lieu de passage obligé et privilégié pour des centaines de voitures et de camions en transit. Là, la nature et le silence n'ont pas cours. La construction d'une dizaine de pavillons sur la parcelle A115 ne changera strictement rien, c'est un beau prétexte. Les rares nouvelles familles appelées n'auront pas pour mission de repeupler Barjouville, c'est ridicule. Des dizaines de maisons et de pavillons sont disponibles à la vente ou sont repris vite fait dans l'urgence des crises existentielles actuelles : les guerres, les épidémies, le TGV et le confort du travail à domicile". C'est cela qui déplace les foules et non pas le "repeuplement du cœur de village par quelques familles privilégiées" en expulsant les habitants historiques. Mais la mairie ambitionne aussi de diriger une ville nouvelle : Barjouville, dépossédée de son statut de village aimable par l'opportunisme des derniers élus. Surtout, tous prétendent depuis plus de dix ans et avec un sourire complice faire "le hold-up du siècle" en expropriant opportunément les dernières familles résistantes.

Il est du devoir de la préfecture d'aider à la transition écologique par le choix des projets et de contrer les appétits immobiliers de quelques municipalités comme celle de Barjouville qui s'en prennent directement au droit de la propriété sans autre préalable et sans justifications suffisantes pour se constituer un empire féodal.

17 \*Contre la DUP n°4 : document confidentiel à anonymiser avant diffusion\*

AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR à Barjouville pour la DUP : Monsieur MELCZER  
DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 jours du mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00

OPPOSITION à la DUP de MM. (anonymisé) et leur famille pour atteinte à la propriété et à l'environnement par un projet immobilier déguisé en projet de société : résumé et conclusions.  
Demande d'exclusion de la parcelle A115 de la DUP.

Pour résumer : le projet de ZAC "Cœur de village" est un mythe. Comme tous les projets dirigistes, il se base sur un récit moins prométhéen que poutinien. De nombreuses questions alors se posent :

Ce projet justifie-t-il de porter atteinte à la propriété? "Ici, on rase gratis" votre maison et votre jardin.

La protection de la biodiversité est-elle compatible avec l'artificialisation de la ZAC et un "verdissement de surface" qui n'est qu'un greenwashing sur "un projet minéral" ?  
Quelle étude d'impact a été faite concernant la dénaturalisation, la perte de biodiversité et le réchauffement climatique, l'abattage des arbres anciens et la destruction d'un corridor vert au cœur du village ? Qu'en est-il de la nappe phréatique ?

Les nouveaux commerces (qui font doublon par ailleurs) et la surreprésentation de spécialités médicales et para-médicales constituent-ils une activité pérenne et suffisante pour créer artificiellement un "cœur de village" autour d'une place centrale et pour quelle circulation ? On connaît l'échec de ces montages propres aux villes nouvelles qui sont des villes-dortoirs.

Quelle étude d'impact a été faite "en situation" dans la zone commerciale ? Les petits commerces de bouche ou les services de proximité ont-ils pu se maintenir ? Même des commerces dans l'immense parc commercial de Barjouville ont fermé fin 2022 faute de fréquentation.

La mairie de Barjouville ne confond-t-elle pas circulation de voiture, passage de piétons et "animation" ? Par exemple, il y a déjà rue de Beauce une grande circulation de voitures et le passage de gens pressés à l'heure de la sortie des écoles sans pour cela que ce soit un lieu d'échange et de convivialité. De même, l'immense parking de l'hypermarché Leclerc n'est pas un lieu d'échanges mais d'urgence pour venir acheter de tout. Les routes de la zone industrielle sont aussi des lieux de passage et d'embouteillage, où les travailleurs qui partent le matin et reviennent le soir dans les villages-dortoirs voisins croisent les clients des grandes surfaces et les conducteurs pas pressés.

À Barjouville, que veut-on ? Est-ce une animation artificielle avec des places de parking autour d'une soi-disant "place centrale" inaugurée par le maire? Est-ce cela que la population réclame avec une pharmacie, un coiffeur et une esthéticienne ? C'est une conception âgée et rétrograde d'un centre urbain des années 1950 pendant l'extension forcée des banlieues. Il y manque seulement l'atelier de toilettage pour chiens et le restaurant asiatique comme dans la grande rue de Luisant ou partout ailleurs. On vulgarise, on affadit les cœurs de villages avec des schémas types. Aujourd'hui, on ne construira pas de HLM de dix étages à Barjouville mais l'équivalent est prévu en longueur sur nos terrains expropriés et le principe reste le même : cela reste du copié-collé par des bureaux d'étude d'ingénieurs-concepteurs-designers... Walt Disney a fait cent fois mieux il y a plus de trente ans à Marne-la-Vallée, au siècle passé.

18 La création artificielle d'une «place de rencontres» à proximité flatte les mères/pères de famille à la sortie de l'école qui vont pouvoir la "baptiser" à l'occasion d'un vote, mais une PLACE VIDE pour quoi faire et aller où ?, ainsi qu'une grande route BITUMÉE interne en boucle : ces espaces

vides pris sur la nature justifient-ils de raser la propriété de la famille (anonymisé) sur la parcelle A115, juste à la périphérie du projet ? Mais le maire s'en fout : l'opération laisse indifférent le chaland et la ménagère. Qu'importe si cette place entourée de places de parking et de pavillons sera désertée en hiver car trop froide, désertée en été car trop chaude et désertée la nuit par les travailleurs pour aller dormir avant de repartir vers Chartres, Rambouillet, Versailles et même Paris dans un nuage de pollution automobile habituel dans toutes les banlieues-dortoirs dès 6 heures du matin...

Seuls quelques petits vieux privilégiés y trouveront leur compte pour venir demander un médicament et une coupe de cheveux. L'esthéticienne aussi sera ravie de les recevoir : il faudrait baptiser l'endroit "Place des vieux". Cela justifie-t-il de nous exproprier et de raser notre maison familiale ? Ce n'est pas un lieu de promenade avec les enfants malgré une aire de jeux en plastique à la sortie de l'école: il y a déjà la promenade de la Prairie autour de l'étang où j'ai passé mon enfance. Ce n'est pas un lieu de repos à l'ombre, ni un lieu de détente pour jouer aux boules ou venir lire un livre à l'ombre des tilleuls et encore moins un lieu de restauration ou pour venir flâner après un bon repas : le centre commercial est déjà conçu pour cela et pourtant ses boutiques ferment ou peinent à survivre. Le soi-disant "Cœur de village" est une invention du même acabit mais les jeunes se promènent eux sur internet et bientôt en réalité virtuelle. Partout en France, les places des villes sont le lieu d'échanges de substances illicites au moment d'une poignée de main furtive. La nouvelle place dispose-t-elle seulement de la wifi? Tous les immeubles de banlieue ont leur place centrale sur le même modèle : faut-il les envier ? Les uns squattent les bancs, les autres dealent.

Le maire veut construire vite fait des vilaines bâtisses toutes dans le même style, celui attribué par des concepteurs-designers au "village moyen de Beauce", soit une sorte de village conceptuel avec deux toits végétalisés au dessus de grosses bâtisses qui feront "un faux cœur de village" (c'était anciennement une ferme, un terrain cultivé et une prairie à vaches) : ne vaudrait-il pas mieux restaurer les vieilles maisons pour économiser l'énergie et offrir à des centaines de pavillons construits dans l'urgence à Barjouville de la biodiversité et des énergies vertes renouvelables? Nous voulons un peu de nature véritable, pas des plantes et des animaux d'élevage, est-ce trop demander ?

Quelques "maisons individuelles", construites sur "la parcelle A115" anonymisée par une expropriation et des bulldozers, vont-elles servir à repeupler Barjouville ou n'est-ce pas une fuite en avant pour dissimuler un échec : celui d'une ville-dortoir avec son centre d'activité réel déporté depuis des années deux kilomètres plus loin, dans le quartier commercial de la TORCHE. Un village ancien avec sa rue centrale devient rarement le cœur d'une ville nouvelle réinventée à grands frais par des cabinets d'architectes et des promoteurs comme le voudrait la mairie de Barjouville, Même en expropriant des familles qui sont les victimes expiatoires.

La propriété de la famille (anonymisé) doit-elle faire les frais d'un projet sans portée réelle et qui sert de faire-valoir aux seuls élus ? Faut-il baptiser cette vilaine place du nom des anciens maires décédés qui furent les promoteurs du projet ? Mais de quelle NATURE réinventée parlent-ils et de quelle PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : ici, on rase gratis... votre maison familiale, votre jardin et vos arbres, pour proposer " l'espace vert urbain des bobos en simulation sur tous les iPhones". Pourtant, cette création artificielle d'un prétendu "Cœur de village" est anecdotique avec une erreur de conception initiale propre aux banlieues des années 1950 et aux villes nouvelles des années 1970, soit un gros investissement, des coûts additionnels pour les contribuables et beaucoup de vanité. Le nouveau maire a engagé un combat d'ego contre les petits propriétaires en s'imaginant "refaire le monde". Mais comment le faire redescendre de son piédestal ? Ne devrait-il pas écouter l'avis d'un autre maire plus modéré ? Ne doit-il pas protéger ses administrés plutôt que de les exproprier salement au prix le plus bas d'un marché sans concurrence?

"Les Français sont des veaux prêts pour l'abattoir" disait le Général De Gaulle. Mais la mairie et la préfecture devraient s'alerter : des habitants de Barjouville et de France sont prêts à mourir comme à Saporidja, Kiev ou Odessa en Ukraine pour défendre leur héritage face à l'envahisseur. "Non, ne venez pas raser ma maison avec vos faux prétextes post-bolchéviques". Barjouville est-elle une nouvelle dictature ?

Les 3 PROPOS de la mairie de Barjouville avec la ZAC intitulée abusivement "Cœur de village" sont :

1) Faire un coup financier en construisant sur toute la longueur du terrain de la famille (anonymisé) (après avoir rasé leur maison sur la parcelle A115) 9 maisons individuelles (R+1+C) c'est à dire l'équivalent couché d'un immeuble de 26 étages en payant une somme modique et en enrichissant les promoteurs.

Il est à noter que la parcelle A115 a été d'office incluse au projet de ZAC sans que jamais la famille (anonymisé) propose de vendre son bien : il en a résulté une dévalorisation de leur propriété par des actions pernicieuses de la part de la mairie de Barjouville, par l'impossibilité d'entreprendre des travaux sur leur propriété préemptée et un harcèlement sur plusieurs années commencé à l'époque où le maire actuel n'était que l'adjoint du maire précédent. Personnellement, je souffre tous les jours de ce harcèlement moral.

Il apparaît sur tous les plans en perspective que le terrain de la famille (anonymisé) semble déjà acquis et construit alors que la mairie de Barjouville n'est pas propriétaire des lieux et ne dispose donc pas des permis de construire correspondants. Cela a provoqué du vandalisme car la maison a été jugée abandonnée, entraînant le saccage des biens par des jeunes du quartier qui ne sont pas poursuivis.

Il est incroyable aussi que la mairie de Barjouville ait fait dessiner juste à côté de notre maison familiale une place inutile de 900 m<sup>2</sup> (avec un toboggan, quelques bancs de pierre sans ombre et deux parterres de plantes rabougries sans intérêt recouvertes il y a peu encore de papiers gras et autres détritiques avant son inauguration) ainsi que des espaces vides sans attribution, des locaux désaffectés en attente d'un projet quelconque et une nouvelle route bitumée en boucle : tout cela vaut-il la peine d'exproprier la famille (anonymisé) ?

De plus, cette petite zone commerçante fait doublon avec la grande zone commerciale de la TORCHE et les "nouveaux commerces" sont toujours les mêmes qui n'ont pas réussi à s'implanter ailleurs - et c'est donc un échec de la mairie, dans les multiples zones pavillonnaires concurrentes créées tout autour à Barjouville ces dernières années et converties en banlieues-dortoirs : un fleuriste, une pharmacie, un salon de coiffure, un bureau de poste fermé et une esthéticienne plus des locaux inoccupés ne feront pas un nouveau "cœur de village". Surtout, avec un cabinet médical disproportionné prévu pour une bonne dizaine spécialistes et qui fait doublon avec les autres cabinets médicaux (ceux de l'ancienne école et celui du docteur Hurbault), toute cette activité artificielle sans garanties de succès ne justifie pas de raser notre propriété.

2) Faire un "verdissement" facile du projet avec une partie "jardins" volée sur le terrain de la famille (anonymisé), soit des petits jardins devant et surtout une grande bande de pelouse arborée derrière les nouvelles constructions, ce qui augmente considérablement la surface de "verdissement artificiel" jugée indispensable pour justifier ce projet. Il est à noter que ce projet ignore complètement que le terrain arboré de la famille (anonymisé) est naturellement une zone verte plantée d'une dizaine de grands arbres remarquables et plus que cinquantenaires dont UN FRÊNE ÉLEVÉ qui est une espèce 20QUASI-MENACÉE en voie d'extinction mais aussi 3 grands chênes, un marronnier, un robinier faux-acacia, un tilleul, 3 pins, un noyer, 4 figuiers autour de la maison et

une multitude d'arbres fruitiers et d'arbustes de haie vive dont des cerisiers sauvages qui sont UNE ESPÈCE DE CERISIERS SAUVAGES LOCALE MAIS ÉRADICUÉE COMME UNE ESPÈCE INVASIVE lors de la construction des diverses zones pavillonnaires.

Il faut préciser que le grand terrain tout en longueur de la famille (anonymisé) est naturellement un CORRIDOR VERT et une zone de BIODIVERSITÉ entretenue comme un parc depuis 30 ans par (anonymisé) et non pas un terrain vague abandonné aux mauvaises herbes comme veut le faire croire la mairie dans son besoin de dévaloriser le bien. La terre y a été compostée pour l'enrichir toutes ses années.

Sur la ZAC à côté, la terre arable a été arrachée sur 2 mètres de profondeur pour établir les fondations et les canalisations servant à évacuer les eaux de pluie et les eaux usées. La majeure partie de cette bonne terre a été évacuée mélangée à des gravats : reste une grosse butte de terre conservée suite à mes critiques pour étaler superficiellement et combler quelques tranchées.

Surtout, il est grave que la MAIRIE de BARJOUVILLE insiste pour annexer la propriété de la famille (anonymisé) par expropriation, soit la parcelle A115, pour justifier qu'elle dispose de suffisamment d'espaces verts lui servant à valoriser son projet dans son volet "environnement". C'est simplement du vol : déshabiller PAUL pour habiller JEAN. Car la ZAC DE BARJOUVILLE est un projet d'artificialisation de terres arables et la végétalisation des toits de deux grandes bâtisses n'est pas suffisante, autant qu'un cataplasme sur une jambe de bois. Toutes les préconisations concernant la défense de l'environnement dans cette ZAC «cœur de village» sont des suggestions cosmétiques qui seront appliquées ou pas, au choix, quand il s'agit principalement d'artificialiser presque 3 hectares de bonne terre.

Il faut constater que ce projet s'oppose à la protection de la biodiversité, surtout si la mairie de Barjouville réussit à l'étendre par la DUP aux jardins et vergers périphériques. Nous allons nous battre pour nous y opposer : il est indispensable de restreindre ce projet menaçant pour la nature et pour ses habitants. Nous refusons la DUP !

3) Le nouveau projet de ZAC "Cœur de village" prétend booster la population en installant quelques personnes âgées privilégiées dans un centre d'accueil et quelques nouvelles familles dans des constructions neuves sur la parcelle A115 : il vaudrait mieux aider à réhabiliter les habitations et les bâtiments anciens. Par exemple, pourquoi ne pas réhabiliter tous les bâtiments comme l'ancienne école pour en faire des lieux d'échanges et de partage ? Pourquoi ne pas organiser des transports en commun plus fréquents, plus directs et un petit train gratuit pour rejoindre la zone commerciale ?

La mairie de Barjouville semble pressée de perdre son statut de village pour devenir une ville avec plus de 2000 habitants et un centre urbain dans la continuité de Chartres. Pour l'instant, les zones pavillonnaires étendues sur les anciennes cultures et les champs de blé ne font de Barjouville qu'une banlieue-dortoirs de Chartres. Maintenant, la mairie et la SAEDEL s'en prennent aux maisons privées et au jardins "du centre" qualifiés lapidairement de "dent creuse" par des promoteurs opportunistes.

Surtout, la Mairie de Barjouville, qui est la seule responsable du projet, veut créer de toutes pièces une activité de passage sans tenir compte de la pollution des sols, des eaux, de l'air plus le bruit incessant dans un quartier paisible jusqu'ici. Même le docteur (anonymisé) qui tient son cabinet médical juste en face le la future maison médicalisée concurrente s'en est alerté.

Aujourd'hui, le véritable centre d'activité est la grande zone commerciale et industrielle de "La 21TORCHE". La ZAC "Cœur de village" est le miroir aux alouettes, celles mortes EXPROPRIÉES. Qui saura arrêter la mairie dans cette fuite en avant ? Presque tout a été dit pour s'opposer au projet

de DUP dans «l'enquête publique unique" précédente mais la mairie n'avait semble-t-il pas les arguments pour s'opposer à un recours devant les tribunaux alors "on annule tout et on recommence". Mais les arguments n'ont pas changé, si ce n'est la détermination du maire à user de tous les moyens contre nous. Nous voulons que soient conservées les interventions de l'enquête précédente qui sont toujours valides et qui servent surtout à la MAIRIE/SAEDEL à préparer ses contre-arguments soutenus par des dossiers techniques.

Nous attendons que l'avis du nouvel enquêteur soit en cohérence avec les nombreuses objections portées à son attention et à nos arguments plutôt que de favoriser un projet désastreux dans sa conception originelle et maintenant dans son extension par une menace d'expropriations rapides au seul titre de la DUP.

22 \*Contre la DUP n°5 : document confidentiel à anonymiser avant diffusion\*

AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR à Barjouville pour la DUP : Monsieur MELCZER  
DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 jours du mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00

Le 13 décembre 2022  
Lettre confidentielle de mon frère

non publiée

23 \*Contre la DUP n°6 : document confidentiel à anonymiser avant diffusion\*

AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR à Barjouville pour la DUP : Monsieur MELCZER  
DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 jours du mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00

Conclusion, tout est dit. Le maire de Barjouville est un fanatique élu pour réaliser des «grandes choses» à nos dépens, pour enrichir la commune et embourgeoiser Barjouville mais dans quelques années, des petits trafiquants stationneront peut-être sur la place publique, comme partout en bas des HLM et dans les villes nouvelles promues au titre de «banlieues-dortoirs».

Monsieur Delatouche prétend redonner de la fierté au peuple Barjouillois, mais le résultat peut-être à l'exact opposé comme je l'ai souvent vérifié. Qu'importe, il ne sera déjà plus maire après tous les dégâts occasionnés chez nous et les expropriations des anciens de Barjouville, sans aucun scrupule, pour le sport.

Aujourd'hui, je me sens vieux et Ukrainien. C'est déjà l'hiver, j'ai froid, l'eau est coupée et les cuves à fioul sont vides... Pour le jour de Noël 2022, la mairie a demandé à la préfecture l'autorisation de nous exproprier : offrez-nous plus de terrains à bâtir !

La DUP est une «opération spéciale» qui doit nous chasser de notre propriété familiale en seulement deux mois : à cette issue, je ne serai plus propriétaire, ni plus personne, ni plus rien. Le maire

détournera les yeux en me croisant dans la rue. Les héritiers se partageront une petite «compensation» versée sur la Caisse des Dépôts et j'aurai de quoi m'acheter une caravane d'occasion pour ma retraite.

Moi? J'attends plus de solidarité et moins de condamnations sans même me connaître. Ma maison reçue en héritage est belle et mon jardin magnifique sous la neige comme en été, plein d'arbres qui poussent librement vers le ciel pur. Ils valent la peine de se battre : je le ferai car c'est mon droit et mon devoir de fils, et aussi mon pays, «quoi qu'il en coûte».

J'ai fait quelques «redites» dans ce document car c'est la compilation urgente de plusieurs courriels que je n'ai jamais osé envoyer au maire, ni à personne. Mais l'heure est trop grave pour me taire. Les puristes m'ont dit que je ne sais pas écrire des notices techniques, que c'est trop long, que c'est de la mauvaise littérature, que c'est n'importe quoi. D'autres m'ont dit qu'ils n'aiment que les jardins à la française tirés au cordeau et que je suis un mauvais jardinier, mais je m'en fous quand ma famille et mes chats meurent dans mes bras un à un, de maladie ou de vieillesse. S'il le faut, je serais le dernier : liberté, je crie ton nom !